Envoyé en préfecture le 28/09/2022 Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 28/09/2022

Département de la Moselle - Arrondissement de ID: 057-215703323-20220926-CM26092022PT10-DE

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction: 29

Conseillers présents : 17

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 septembre 2022

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents :

M. PETRY - Mme BOUCHELIGA - M. TUMOLO - Mme STAUB - M. KARST - Mme BOJOLY - Mme FILIPPELLI -M, CHAMS-DINE - Mme STOLL - M, KREVL - M, SCHMIDT - Mme FARAONE - M, ZINS - Mme SCHLICKLING -

M. PAVLIC - M. FRIDERICH (à compter du point 3).

Absents excusés: Mme THIL (qui a donné procuration de vote à Mme BOJOLY) - Mme LAGRANGE (qui a donné procuration de vote à Mme FILIPPELLI) - Mme HILLEBRAND (qui a donné procuration de vote à Mme STAUB) - Mme FERRARA (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) - M. DOME (qui a donné procuration de vote à Mme STOLL) - M. KIEFFER (qui a donné procuration de vote à M. KARST) - Mme JAKUBIAK (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) -M. ADELER - Mme LEININGER (qui a donné procuration de vote à M. SCHMIDT) - M. ZERKOUNE (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC) - Mme BRAUSCH - M. WILHELM.

Absent:

M. FRIDERICH (jusqu'au point 2 inclus).

Point n° 10 : Prise en charge des frais ENT pour les écoles maternelles Monborn et les Ecureuils

Madame STAUB, rapporteur:

Les écoles maternelles Monborn et les Ecureuils ont sollicité la Ville afin d'obtenir une subvention pour la prise en charge des frais du logiciel ENT ARIANE.

Un espace numérique de travail (ENT) désigne un ensemble intégré de services numériques choisis et mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative d'une ou plusieurs écoles ou d'un ou plusieurs établissements scolaires dans un cadre de confiance défini par un schéma directeur des ENT et par ses annexes. Il constitue un point d'entrée unifié permettant à l'utilisateur d'accéder, selon son profil et son niveau d'habilitation, à ses services et contenus numériques. Il offre un lieu d'échange et de collaboration entre ses usagers, et avec d'autres communautés en relation avec l'école ou l'établissement.

Pour information, ces logiciels sont gratuits pour les écoles élémentaires et les maternelles compris dans un groupe scolaire (Batz et Chapelle). Les coûts des logiciels sont de 68.40 € pour la maternelle Monborn et de 127.68 € pour la maternelle les Ecureuils. Pour permettre à ces deux établissements de bénéficier de ces espaces numériques, il est proposé de verser les subventions correspondantes aux deux établissements.

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des commissions « finances » et « affaires scolaires », le conseil municipal est invité à autoriser le versement d'une subvention de 68.40 € à l'école maternelle Monborn et de 127.68 € pour l'école maternelle les Ecureuils pour l'année 2022 et les années suivantes, au montant de la facture acquittée par les deux établissements.

> Extrait certifié conforme, publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 27 septembre 2022



Le Maire. Laurent MULLER